

**Comité technique d'établissement****Réunion du 17 décembre 2015****Point n°2 pour information****Point relatif aux systèmes d'informations : projet « Réseau du Cerema »****Situation actuelle**

Les différents sites du Cerema sont informatiquement reliés entre eux par un réseau d'interconnexion privé désigné « RIE » pour « Réseau Interministériel de l'Etat ». Le RIE est confié à un service à compétence nationale placé sous l'autorité du directeur de la DINSIC<sup>1</sup>.

*Le RIE [a pour vocation à être] la première étape de la construction du système d'information de l'Etat. [Un de ses objectifs important est] de permettre la continuité de l'action gouvernementale en cas de dysfonctionnement grave d'Internet. [Le RIE] relie entre eux l'ensemble des ministères, et [doit offrir] non seulement un accès sécurisé et haut débit à Internet mais également des interconnexions vers les réseaux des partenaires (opérateurs de l'État notamment).*

De façon transitoire, le Cerema utilise le RIE dans la continuité de la politique du MEDDE, comme des services du MEDDE, sans être reconnu par le SCN-RIE comme un opérateur. Pour être reconnu comme opérateur, l'ouverture du RIE doit se faire au travers de canaux d'interconnexion spécifiques.

**Les besoins « réseau » du Cerema**

Outre la reconnaissance comme opérateur par le SCN-RIE, le Cerema a besoin d'une complète maîtrise de son réseau au bénéfice de l'accomplissement de ses missions :

- maîtrise des débits servis, notamment pour la sortie internet ;
- maîtrise des interconnexions avec ses partenaires ;
- maîtrise de sa politique de sécurité, notamment du filtrage des sites autorisés ;
- maîtrise des services mis en œuvre sur le réseau (communication unifiée, accès smartphone...).

Ce besoin d'évoluer ne doit pas pour autant couper les communications avec le MEDDE. L'interconnexion avec le MEDDE sera la première à mettre en œuvre avec conservation des liens privilégiés (partage d'annuaire, accès à Cerbere, ...)

**Le projet réseau**

Le projet réseau consiste à s'outiller de deux marchés tout deux facilités par les dispositifs contractuels de l'UGAP :

- le premier est un marché d'interconnexion pour relier tous les sites du Cerema ; pour un coût annuel équivalent aux coûts actuels (360 k€)
- le deuxième est un marché d'accès à internet avec un débit de 1 Gb au lieu des 600 Mb actuels au niveau du MEDDE+Cerema pour un coût d'environ 50 k€ annuel

---

1 DINSIC : Direction Interministérielle du Numérique et des Systèmes d'Informations et de Communication

### **Impact pour les agents**

Le changement de réseau sera « transparent » pour les agents. Ils verront progressivement des changements positifs :

- meilleure bande passante,
- services avancés (communication unifiée, ouverture de nouveaux services sur internet, ...),
- améliorations des échanges avec nos partenaires.